



**Bruxelles, le 17 novembre 2015
(OR. en)**

EG 23/15

**ECOFIN 864
UEM 407
EUROGROUP 22**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur
Date de réception:	17 novembre 2015
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2015) 8113 final
Objet:	AVIS DE LA COMMISSION du 16.11.2015 concernant le projet de plan budgétaire de la SLOVAQUIE
Pièce jointe:	C(2015) 8113 final

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2015) 8113 final.



Bruxelles, le 16.11.2015
C(2015) 8113 final

AVIS DE LA COMMISSION

du 16.11.2015

concernant le projet de plan budgétaire de la SLOVAQUIE

AVIS DE LA COMMISSION

du 16.11.2015

concernant le projet de plan budgétaire de la SLOVAQUIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Le règlement (UE) n° 473/2013 définit des dispositions tendant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires dans la zone euro, afin d'assurer la cohérence des budgets nationaux avec les orientations en matière de politiques économiques formulées dans le contexte du pacte de stabilité et de croissance (PSC) et du semestre européen pour la coordination des politiques économiques.
2. L'article 6 du règlement (UE) n° 473/2013 prévoit que les États membres soumettent chaque année à la Commission et à l'Eurogroupe, au plus tard le 15 octobre, un projet de plan budgétaire présentant les principaux aspects de la situation budgétaire des administrations publiques et de leurs sous-secteurs pour l'année suivante.

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA SLOVAQUIE

3. Sur la base du projet de plan budgétaire pour 2016 que la Slovaquie a présenté le 14 octobre 2015, la Commission a adopté l'avis suivant conformément à l'article 7 du règlement (UE) n° 473/2013.
4. La Slovaquie est soumise au volet préventif du pacte et devrait veiller à progresser suffisamment vers son objectif budgétaire à moyen terme (OMT).
5. Après une hausse en 2014, la croissance économique de la Slovaquie a connu une nouvelle accélération en 2015. Selon le projet de plan budgétaire, le PIB réel devrait augmenter de 3,2 % en 2015, fortement dopé par une mobilisation accrue des fonds résiduels de l'UE disponibles dans le cadre de la période de programmation 2007-2013. L'exceptionnelle croissance des investissements en 2015 devrait se tasser en 2016, mais l'augmentation de la consommation des ménages et une forte contribution positive des exportations nettes devraient assurer à la Slovaquie une croissance économique de 3,1 % en 2016. L'inflation devrait rester négative en 2015, freinée par la baisse des prix de l'énergie, avant de redevenir positive en 2016, sous l'effet d'une forte demande intérieure et d'une croissance salariale robuste. Par rapport au programme de stabilité de 2015, la croissance réelle du PIB a été revue à la hausse en 2015 et à la baisse en 2016, en raison d'un profil d'investissement plus prononcé. Les perspectives macroéconomiques qui sous-tendent le projet de plan budgétaire sont globalement conformes aux prévisions de l'automne 2015 de la Commission, malgré une plus faible contribution des exportations nettes à la croissance du PIB en 2016 dans les prévisions de la Commission. Dans l'ensemble, les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de plan budgétaire semblent plausibles pour les deux années.
6. En vertu du règlement (UE) n° 473/2013, le projet de plan budgétaire doit se fonder sur des prévisions macroéconomiques approuvées ou produites par un organisme

indépendant. Les prévisions macroéconomiques qui sous-tendent le projet de plan budgétaire ont été établies par l'institut de politique financière du ministère des finances et approuvées par le comité national chargé des prévisions macroéconomiques. L'indépendance du comité national chargé des prévisions macroéconomiques à l'égard des pouvoirs publics est consacrée par ses statuts.

7. Le projet de plan budgétaire table sur un déficit de 2,7 % du PIB en 2015, qui devrait diminuer pour s'établir à 1,9 % du PIB en 2016. Par rapport au programme de stabilité de 2015, le projet de plan budgétaire prévoit un déficit supérieur de 0,2 % du PIB en 2015, et inchangé en 2016. Cet écart enregistré en 2015 s'explique en grande partie par des dépenses plus élevées que prévu et des corrections financières liées aux projets financés par des crédits de l'UE plus importantes que prévu, dont l'effet l'emporte sur celui de certaines évolutions plus positives en termes de recettes fiscales. En 2016, la réduction significative de l'exploitation des ressources de l'UE diminue les agrégats de recettes et de dépenses de la même manière. Elle entraîne également une baisse de la partie nationale du cofinancement, qui a une incidence sur le solde des finances publiques. Le solde structurel (recalculé) devrait s'améliorer en 2016.

Les finances publiques de la Slovaquie ont bénéficié de recettes liées à l'évolution des taux d'intérêt (0,2 % du PIB) sur la période 2012-2015, qui n'ont que faiblement contribué à l'ajustement cumulé du solde structurel prévu pendant cette période (1,9 % du PIB). Il ne devrait pas y avoir de recettes supplémentaires liées aux intérêts en 2016.

8. Les prévisions de l'automne 2015 de la Commission estiment le déficit des administrations publiques à 2,7 % du PIB en 2015 et à 2,4 % du PIB en 2016. Ce déficit annoncé pour 2016 est de 0,5 point de pourcentage supérieur au déficit annoncé dans les prévisions du projet de plan budgétaire en raison de l'augmentation de la consommation intermédiaire des administrations publiques, des salaires de la fonction publique et des dépenses de santé. Ces dépenses constituent donc le principal facteur de risque pour la réalisation des objectifs du projet de plan budgétaire, d'autant plus qu'elles ne sont pas étayées par des mesures de politique substantielles et détaillées. D'autres risques qui pèsent sur les projections budgétaires ont trait à l'annonce d'un «troisième paquet social» et aux coûts initiaux pour un projet de partenariat public-privé de grande envergure, à savoir le tracé de l'autoroute de contournement de Bratislava. Le solde structurel contenu dans les prévisions de l'automne 2015 de la Commission, devrait rester globalement stable, reflétant la légère amélioration du déficit nominal.
9. Le projet de plan budgétaire montre que la dette publique sera ramenée de 53,5 % du PIB en 2014 à 52,1 % du PIB en 2016. Il s'agit d'une trajectoire de la dette légèrement plus favorable que celle qui était prévue par le programme de stabilité et les prévisions de l'automne 2015 de la Commission, selon lesquels le niveau de la dette s'établirait à 52,6 % du PIB en 2016. L'écart avec le projet de plan budgétaire semble être en grande partie imputable au fait que la Commission mise sur un solde primaire plus faible en 2016.
10. Pour 2016, l'ajustement annoncé dans le projet de plan budgétaire porte principalement sur le volet des dépenses, notamment dans le domaine de la consommation intermédiaire et des investissements des administrations publiques (y

compris les transferts en capital). Les mesures qui sous-tendent la réduction de la consommation intermédiaire n'étant pas suffisamment décrites, elles ne sont pas prises en compte dans les prévisions de l'automne 2015 de la Commission. Le projet de plan budgétaire contient également plusieurs mesures susceptibles d'accroître les dépenses liées à la masse salariale du secteur public et à la politique sociale. Il ne comprend pas de mesures significatives en termes de recettes.

11. La Slovaquie est invitée à éviter une détérioration du solde structurel en 2015. L'effort structurel (recalculé) qui sous-tend le projet de plan budgétaire révèle certains écarts par rapport à ce qui est exigé pour 2015. Il fait en outre apparaître un écart important par rapport aux exigences pour la période 2014-2015. Dans la mesure où le critère des dépenses montre que les exigences sont respectées en 2015 et au cours de la période 2014-2015, selon le projet de plan budgétaire, une évaluation globale est requise. En dehors du fait que la variation du solde structurel recalculé est considérée comme étant sous-estimée en raison de certaines différences dans l'évaluation des mesures exceptionnelles, le critère des dépenses semble mieux refléter l'effort budgétaire parce qu'il est moins affecté par la forte augmentation des dépenses d'investissement de l'UE. Par conséquent, la Slovaquie respecterait l'ajustement requis en direction de l'OMT en 2015 selon le projet de plan budgétaire. Les prévisions de l'automne 2015 de la Commission suggèrent que l'effort requis en 2015 sera respecté, tout en attirant l'attention sur le risque de dérapage sur la moyenne de deux ans pour 2014 et 2015. Bien que le critère des dépenses soit respecté tant en 2015 que sur plus de deux ans, une évaluation globale est nécessaire. Comme indiqué plus haut, le critère des dépenses semble mieux refléter l'effort budgétaire. Dans l'ensemble, les prévisions de la Commission montrent elles aussi une conformité avec le volet préventif en 2015.

Pour l'exercice 2016, tant le solde structurel (recalculé) du projet de plan budgétaire que le critère des dépenses vont dans le sens d'un respect de l'ajustement requis de 0,25 % du PIB. Toutefois, les prévisions de l'automne 2015 de la Commission font état d'un risque d'écart par rapport aux exigences fixées pour 2016, tant en ce qui concerne le solde structurel (écart de 0,2 % du PIB) que le critère des dépenses (écart de 0,3 % du PIB). Il ressort d'une évaluation globale fondée sur les prévisions de l'automne 2015 de la Commission qu'il existe un risque d'écart par rapport à la trajectoire d'ajustement nécessaire en direction de l'OMT en 2016.

Au vu de l'évaluation des informations supplémentaires fournies par les autorités slovaques et publiées sur le site web du ministère des finances, la Commission estime que la variation projetée du solde structurel en 2016 est conforme aux exigences. Le critère des dépenses fait encore apparaître un risque d'écart (de -0,1% du PIB). Cela appelle une évaluation globale. Étant donné que l'écart par rapport au critère des dépenses résulte de fluctuations des investissements financés par l'UE, l'évaluation globale tend à confirmer le respect des exigences.

12. Le projet de plan budgétaire examine plusieurs mesures liées aux recommandations par pays émises par le Conseil en juillet 2015 dans le domaine de la gouvernance budgétaire, couvrant l'évasion fiscale, ainsi que diverses mesures liées à l'éducation et au marché du travail. En revanche, le projet de plan budgétaire ne fait pas référence à d'éventuelles mesures en réponse à la recommandation de réduction des dépenses de santé.

13. Dans l'ensemble, après avoir tenu compte des informations supplémentaires fournies par les autorités slovaques, la Commission est d'avis que le projet de plan budgétaire de la Slovaquie, qui relève actuellement du volet préventif, est conforme aux dispositions du pacte de stabilité et de croissance. La Commission recommande en conséquence aux autorités compétentes de mettre en œuvre rigoureusement le budget 2016.

La Commission est également d'avis que la Slovaquie a accompli des progrès limités en ce qui concerne les recommandations par pays en matière de gouvernance budgétaire émises par le Conseil dans le cadre du semestre européen 2015 et invite donc les autorités à accélérer leurs efforts. Une évaluation complète des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des recommandations par pays sera fournie dans les rapports par pays de 2016 et dans le contexte des recommandations spécifiques par pays qui seront adoptées par la Commission en mai.

Fait à Bruxelles, le 16.11.2015

Par la Commission
Pierre MOSCOVICI
Membre de la Commission